



Traité Baba Batra

Michna 1 - Chapitre 6

המוכר פירות לחברו ולא צמחו,
אפילו זרע פשתן,
איןנו חייב באחריותן.
רבנן שמעון בן גמליאל אומר:
זרעוני גנה שאינו נאכלין,
חייב באחריותן.

Si un individu vend des fruits à son prochain et qu'ils ne poussent point, il n'en est pas responsable, même s'il s'agit de semences de lin. Rabban Chimon ben Gamliel dit : « dans le cas de semences de jardin, qui ne sont pas mangées il en est responsable.



La Clé de la Vie

Se préparer physiquement et spirituellement aux douleurs de l'accouchement.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions